

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73032

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX  
Aménagement d'ateliers  
Marché PATEAU & Fils  
& BOUQUET Frères.

DATE DE CONVOCATION

18 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

18 Janvier 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26  
Nombre de présents 21  
Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le vingt six janvier à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, Melle FOUCHE,  
MM. STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,  
DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, Mme FAVIERE, MM. TAP,  
BARRIERE, DOMEQ, DELAIR .

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. M. BUCHET par M. TETARD  
M. NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. M. BROTRÉAU, M. PAPEAU, Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'aménagement d'ateliers municipaux dans les locaux récemment  
acquis de la Générale de Menuiserie, 48 Avenue de Rochefort à ROYAN,  
motive la couverture d'une aire d'évolutions (656 m<sup>2</sup>).

Une consultation a été lancée auprès de six entreprises :

Les Entreprises FRANCES & Fils, MONTICO Angélo et ROY se sont  
excusées.

Trois autres entreprises ont présenté des offres de prix, soit :

L'Entreprise PERSE & VIDEAU, 16 rue Elie Palissier à ROYAN  
Les Etablissements BOUQUET Frères, à St PORCHAIRE  
L'Entreprise PATEAU & Fils, Zone Industrielle à SAINTES.

Après examen des propositions, il s'avère que ces deux dernières  
entreprises présentent les offres les plus avantageuses.

Il importe en conséquence de traiter avec ces sociétés, dans  
le cadre de marchés de gré à gré à intervenir, conformément aux dispo-  
sitions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer  
favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des  
travaux aux Etablissements BOUQUET Frères, d'une part, à l'Entreprise  
PATEAU & Fils, d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics

Vu les projets de marchés de gré à gré

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération envisagée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la S.A.

"Etablissements BOUQUET Frères" dont le siège social est à ST-PORCHAIRE, et la S.A. "PATSAU & Fils" dont le siège social est à SAINTES, agissant conjointement et solidairement, aux fins des travaux de couverture d'une aire d'évolutions dans le cadre de l'aménagement des ateliers municipaux, moyennant le prix de CINQUANTE CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT FRANCS, QUARANTE HUIT CENTIMES (55.427,48 Frs) hors taxes, soit SOIXANTE CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS SOIXANTE DEUX CENTIMES (65.182,72) toutes taxes comprises.

- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 900-9 article 2302-6 du budget supplémentaire de l'exercice 1972, dont le reliquat non utilisé : 100.000,60 Frs sera reporté au budget supplémentaire 1973 sous la même rubrique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 27 AVR. 1973  
Le Sous-Prefet,



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,

G. TETARD.